

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Aux personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-350.

Avis public est par la présente donné par le soussigné, que :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} mai 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon a adopté le projet de règlement no 2017-455 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 2006-350 en vue de créer des nouvelles zones Cb2-1 et Cb2-2 à même une partie de la zone Cb2, en vue d'agrandir la zone Ic2 à même une partie des zones Ab1 et Aa6 et en vue de créer une nouvelle zone Ab3-1 à même une partie de la zone Ab3.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 15 mai 2017 à compter de 18 heures à la salle du conseil municipal, située au 208, rue De Quen. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Que ce projet de règlement vise les zones Cb2, Ic2, Ab1, Aa6 et Ab3, lesquelles sont illustrées sur les plans de zonage disponibles pour fins de consultation au bureau de la municipalité situé au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

À titre d'information, ces zones sont situées dans les secteurs suivants :

- un secteur situé sur la rue De Quen à proximité de l'intersection du chemin du Ruisseau;
- un secteur adjacent à la rue de la Plage (côté sud);
- un secteur situé près de l'intersection de la route des Quatorze-Arpents et du rang 10.

4. Que le projet de règlement numéro 2017-455 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon, aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 5 mai 2017.